

CONSERVATOIRE NATIONAL SUPÉRIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS

AVIS de RECRUTEMENT d'UN.E ACCOMPAGNATEUR.RICE de
Flûte - 2 postes de 6 heures

RENTREE SCOLAIRE 2026-2027

1 Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

Créé en 1795, le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris est un établissement public français de transmission des arts musicaux et chorégraphiques de tout premier plan, dans leurs aspects pratiques (interprétation, composition, écriture, notation du mouvement), techniques (métiers du son et de l'image), et théoriques (musicologie).

Le Conservatoire s'inscrit dans son temps grâce à une politique ambitieuse de création, de recherche et d'ouverture aux publics à travers une riche programmation de concerts, spectacles de danse, conférences, cours publics et colloques gratuits et ouverts à tous. Le Conservatoire trouve ainsi naturellement sa place aux côtés de la Cité de la musique-Philharmonie de Paris et ses nombreux orchestres résidents, de la grande Halle de la Villette et du Centre national de la danse où création, interprétation, recherche et transmission se mêlent pour constituer un ensemble unique en Europe.

Le Conservatoire est membre partenaire de l'Université PSL et est membre de l'Université Européenne In.Tune.

2 Les missions du poste

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2025, les accompagnateur.rices assurent un service d'accompagnement. Ils.elles travaillent en collaboration avec un ou plusieurs professeur.es, professeur.es associé.es et assistant.es, le cas échéant. Ils.elles exercent leurs missions dans le respect du projet pédagogique coconstruit avec le.la professeur.e, le.la professeur.e associé.e et l'assistant.e, le cas échéant.

Les accompagnateur.rices sont astreint.es à une obligation annuelle de service d'enseignement en présence d'étudiant.es et de candidat.es. Cette obligation annuelle de service comporte :

- L'accompagnement des cours délivrés par les professeur.es, professeur.es associé.es, maîtres.ses de ballet et assistant.es dans certaines disciplines, ainsi que les interventions des artistes et intervenant.es invité.es ;
- L'accompagnement des concours d'entrée et évaluations intermédiaires ou finales, auditions, vidéos de concours, répétitions et productions de la saison publique ;
- Le travail du répertoire avec les étudiant.es.

Outre cette obligation de service et la préparation qu'elle requiert, ils.elles assurent des missions liées à l'organisation pédagogique et au fonctionnement de l'établissement dans le cadre de leurs obligations de service. A ce titre, ils.elles participent notamment à des réunions pédagogiques et à des réunions de coordination avec l'équipe pédagogique et administrative

- Liaison hiérarchique : Le.la chef.fe de département, le.la directeur.rice des études musicales, le.la directeur.rice de l'établissement
- Liaison fonctionnelle : les autres enseignant.es du département et du Conservatoire et l'ensemble des services de l'établissement (administration, régie des salles, chargé.es de production, médiathèque...).

Les parcours d'études de la discipline au titre de l'année en cours sont consultables sur les liens suivants : <https://www.conservatoiredeparis.fr/fr/discipline/flute>

3 Profil recherché

- **Conditions préalables de recrutement :**
 - o Être titulaire de titres ou de diplômes de l'enseignement supérieur en musique, délivrés par les institutions françaises ou étrangères habilitées
 - o Justifier d'une expérience professionnelle d'au moins trois années en rapport avec l'emploi à pourvoir.
- **Savoirs :**
 - o Connaître les répertoires propres à la discipline accompagnée et en maîtriser les enjeux stylistiques, expressifs et techniques ;
 - o Connaître les contextes d'intervention de l'accompagnateur.rice et leurs enjeux pédagogiques spécifiques ;
 - o Maîtriser les outils numériques usuels.
- **Savoir-faire :**
 - o Identifier rapidement les besoins musicaux de l'étudiant.e et soutenir sa progression par une présence structurante ;
 - o Contribuer à créer un climat de confiance, d'écoute mutuelle et de concentration ;
 - o Adapter son accompagnement pour guider l'étudiant.e vers sa propre expression artistique et son appropriation des enjeux de la scène ;
 - o S'adapter aux spécificités des différents contextes artistiques et pédagogiques.
- **Savoir-être :**
 - o Inscrire son enseignement dans le cadre du projet d'établissement, des modalités d'organisation et des valeurs du Conservatoire ;
 - o Incarner les valeurs du service public ;
 - o Être à l'écoute des besoins et des préoccupations des personnels et des étudiant.es, en faisant preuve de réactivité ;
 - o Adopter une posture respectueuse et tolérante, favorisant un climat de confiance, de respect mutuel et de dialogue constructif

4 Conditions de recrutement

- **Nature du contrat :** contrat à durée déterminée d'un an renouvelable, à pourvoir au 01/09/2026
- **Temps de travail :** Obligation de service d'enseignement en présence d'étudiant.es ou de candidat.es de 6 heures hebdomadaires sur chacun des 2 postes, soit une quotité de travail de 33% chacun.
- **Affectation :**
 - o Au sein du département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines
 - o Adresse administrative et géographique : Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris - 209 avenue Jean Jaurès - 75019 Paris - France
- **Conditions de travail :**
 - o Travail sur le site du conservatoire, le cas échéant, sur les sites partenaires accueillants les projets pédagogiques ;
 - o Contraintes horaires et de congés : temps de travail hebdomadaire organisé dans le cadre du calendrier universitaire du CNSMDP et des activités spécifiques de l'établissement. Des ajustements ponctuels sont possibles en cours d'année, en concertation avec le responsable pédagogique, les professeur.es et assistant.es des classes concernées.
 - o Possibilité de travail les dimanche et jours fériés.
- **Rémunération :** la rémunération est établie selon la grille indiciaire des accompagnateurs.
- **Cumul d'emplois :** si vous avez une activité professionnelle auprès d'un ou plusieurs autre(s) employeur(s), veillez à vous assurer au préalable que votre employeur vous autorisera le cumul d'emploi.

Les candidat.es ayant déjà la qualité d'agent public devront fournir une autorisation de cumul de leur employeur principal pour être recrutés par le CNSMDP.

- En cas de nouvelle vacance d'emploi dans la même discipline et dans un délai de deux ans après le premier avis de vacance, il peut être fait appel aux candidats non recrutés ayant satisfait au processus de recrutement et présentant les compétences et qualités professionnelles requises pour occuper l'emploi.

5 Candidature

- o Les candidatures doivent comprendre :
 - 1° **une lettre** explicitant les motivations du candidat et la manière dont il conçoit et met en œuvre son enseignement, en qualité d'accompagnateur au sein du CNSMDP, en lien avec les autres enseignants de la classe ;
 - 2° **un curriculum vitae (CV)**
 - 3° **liens vidéos démontrant les capacités instrumentales.***Aucun de ces documents, dactylographiés, n'excèdera 2 pages.*

- o Elles doivent être déposées au format PDF correctement normé : le nom du fichier PDF doit être nom_prénom du candidat_intitulé EXACT de l'emploi postulé_lettre de motivation ou CV (exemple : Callas_Maria_Chant_CV).

⇒ Les candidatures doivent être **déposées au plus tard le 11 mai avant midi** heure de Paris, sur le site internet du Conservatoire, dans la rubrique « recrutement » des « Personnels enseignants ». *Les candidatures transmises par voie postale ou par courrier électronique ne seront pas prises en compte.*

Attention : prévoir un délai suffisant pour le dépôt et l'enregistrement de votre candidature sur la plateforme dédiée.

Aucune candidature ne pourra être enregistrée après midi, heure de Paris. Un accusé de réception de la candidature sera envoyé par courriel au candidat ou à la candidate.

6 Modalités de recrutement

- **Une présélection des dossiers :**

Un comité de recrutement sera chargé de présélectionner les dossiers des candidat.es qui seront admis.es pour l'épreuve orale d'admission.

Les candidat.es sélectionné.es seront convoqué.es à l'épreuve d'admission via l'adresse courriel qui aura été renseignée lors du dépôt de la candidature.

- **L'épreuve d'admission** se déroule devant le comité de recrutement sous la forme d'un entretien de **20 minutes** maximum, pouvant se dérouler en anglais si la ou le candidat.e le souhaite.

- **Date de l'entretien : 29 juin 2026**

Si votre candidature est sélectionnée, il vous appartiendra de prendre vos dispositions pour être présent.e le jour de l'entretien.

Aucun changement ne sera possible après l'envoi des convocations.

7 Information générale sur le dispositif de recrutement

Le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris a obtenu les labels « égalité » et « diversité » délivrés par l'AFNOR.

Dans ce cadre et dans celui de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations, le ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidat.es ou des agent.es qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement <https://conceptrse.fr/signalement-culture>, code 1959.